

A Landerneau, le 24 septembre 2020

Bravo pour ces nouveaux gestes de tri !

Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} juillet, la population s'implique fortement pour trier mieux et davantage leurs déchets. Afin d'optimiser au mieux ces gestes de tri, suivez les quelques conseils et recommandations ci-dessous.

Une forte implication de la population

Depuis le 1^{er} juillet 2020, tous les emballages et tous les papiers se trient. Cette petite révolution balaye les derniers doutes sur certains emballages. Grâce à l'implication des habitants dans le changement de leurs habitudes de tri, les emballages et papiers collectés sur le territoire sont en progression.

Les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes, identifiables par un baudrier jaune, accompagnent la population dans cette évolution des consignes. Elles sillonnent les communes depuis ce mois-ci afin de constater les difficultés rencontrées par les habitants et répondre à leurs questions.

Quelques conseils pratiques

Voici donc **quelques conseils pour vous aider à mieux trier vos déchets recyclables dans la poubelle jaune** :

- **Les déchets imbriqués** : La pile de pots de yaourts, le carton inséré dans la boîte de conserve ou la bouteille d'eau dans la boîte en carton... Tous ces déchets imbriqués les uns aux autres ne pourront pas être valorisés car les machines du centre de tri ne peuvent pas les extraire les uns des autres. En bref : les emballages et papiers non imbriqués doivent être déposés en vrac dans le bac jaune !
- **Les bacs jaunes trop petits** : Pour gagner de la place, vous pouvez **compacter ou déplier vos emballages**. Les bouteilles, briques, petits cartons peuvent être compactés. Les grands cartons sont à déposer à la déchèterie.



- **Les restes alimentaires** : Un hamburger pas terminé dans sa boîte, un reste de frites, une part de pizza oubliée... Beaucoup de restes de repas finissent dans les emballages ! Pensez aux composteurs pour valoriser ces restes. De plus, les emballages contenant des restes de repas ne pourront pas être triés. Les restes alimentaires vont dans le composteur ou le bac vert.



- **Les masques, gants jetables, mouchoirs ou l'essuie-tout** : de nouveaux déchets sont apparus depuis la crise sanitaire ! En papier ou en plastique, les gants et mouchoirs usagés ne sont pas recyclables et peuvent être infectés. Ils doivent donc être jetés, de préférence dans un sac fermé, dans la poubelle verte. Cette recommandation vise à limiter le risque de contamination pour tous, y compris les professionnels de la collecte et du traitement des déchets.



- **Les sacs d'ordures ménagères** : vous êtes encore nombreux à déposer dans le bac jaune des sacs remplis d'ordures ménagères destinés au bac noir ! les sacs d'ordures ménagères, c'est dans le bac vert ! De plus, si vous utilisez des sacs pour stocker vos emballages destinés à la poubelle jaune, il faut bien vider tous les emballages en vrac dans la poubelle jaune. En effet, Les déchets d'emballages mis dans des sacs ne seront pas recyclés car refusés à l'entrée du centre de tri.



Enfin, quelques rappels pour les autres déchets :

- les couches uniquement dans le bac des ordures ménagères
- les vêtements et les textiles dans les colonnes blanches « le relais/ABI 29 »
- les végétaux dans votre composteur, ou sur vos plantations en paillage ou à l'aire de déchets verts !
- les emballages en verre dans les colonnes à verre uniquement



Une vidéo FAQ pour répondre aux questions

Une vidéo « foire aux questions » a été réalisée par le service pour répondre à toutes les questions posées par les habitants : elle est accessible ici <https://youtu.be/hNfSQgMZhbA>

Pour toute question éventuelle, merci de contacter le service environnement au 02 98 21 34 49 ou par mail à environnement@ccpld.bzh.